

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal

## du 07 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et les sept mars à vingt heures trente, le Conseil Communal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. PERRIN Gérard, le Maire délégué.

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> mars 2019.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Gérard PERRIN, Philippe BEREZIAT, Mme Françoise BEVERNAGE, M. Pierre FAVIER, Mme Christelle VIVERGE, MM. Daniel COMBEPINE, Claude MARANDET, Mme Pascaline DUC, M. Gilles PERDRIX, Mme Christine ANDREY, Mmes Nadège BUIRET, Sophie RIGOLLET, M. Fabrice GODARD.

**Excusé ayant donné procuration** : M. Christophe MARECHAL (donne procuration à M. Gérard PERRIN).

**Excusée** : Mme Laetitia PICHON-THOMASSON

**Nombre de membres** : en exercice : 15 - Présents : 13 - Représenté : 1 - Votants : 14.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. M. le Maire propose que la tâche soit assurée par Mme Christine ANDREY, ce qu'accepte l'intéressée et est validé à l'unanimité par le conseil municipal. Elle sera assistée de la secrétaire de mairie.

### **1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil municipal des 13 et 17 décembre 2018**

Les procès-verbaux des séances du 13 décembre 2018 et du 17 décembre 2018 ont été adressés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est invité à adopter les procès-verbaux de ces réunions.

Ils sont adoptés à l'unanimité, à mains levées, dans la forme et rédaction proposée et il est ainsi procédé à leurs signatures.

### **2. Avis du Conseil Communal sur le projet de parc éolien à CONFRANCON**

Par arrêté en date du 19 décembre 2018, le Préfet de l'Ain a soumis à enquête publique, du 28 janvier 2019 au 1er mars 2019 inclus, le projet d'exploitation d'un parc éolien constitué de trois éoliennes de 3 MW d'une puissance totale de 9 MW aux lieux-dits « Le Poincet », Le Clos » et « Planchettes » à CONFRANCON. La demande d'autorisation est présentée par la SARL CHAMPS HELICONIA en vue d'exploiter ce parc éolien.

La commune déléguée de CRAS-SUR-REYSSOUZE est impactée par le projet dans le rayon de 6 kilomètres et, à ce titre, doit formuler un avis sur le projet dans le délai maximal de quinze jours après l'enquête publique, soit avant le 16 mars 2019.

Le projet d'implanter un parc éolien sur la commune de CONFRANCON a fait l'objet d'une longue démarche d'élaboration qui a associé de nombreux acteurs du territoire.

Le choix de l'implantation s'est basé sur une analyse multicritère afin de trouver la solution garantissant la meilleure prise en compte des sensibilités paysagères et écologiques identifiées lors de l'étude d'impact environnementale, ainsi que patrimoniales et paysagères identifiées lors de l'étude paysagère et patrimoniale. Le scénario retenu avec trois machines au gabarit en cohérence avec la capacité d'accueil des paysages est celui qui apporterait le meilleur compromis.

L'environnement dans lequel est prévue l'implantation ne présente pas de sensibilité particulière puisqu'il s'agit de parcelles agricoles et la protection des boisements est assurée. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement visant à renforcer le bocage aux abords du projet éolien sont préconisées.

Enfin, l'étude détaillée des risques identifiés (projections de pales ou morceaux de pales, projections de glace, chute d'éléments ou de glace, effondrement de l'éolienne) conclue à un niveau de prévention et de protection au regard de l'environnement considéré comme acceptable.

Ce projet s'inscrit dans la politique voulue par le Gouvernement en matière de développement durable et d'énergie renouvelable

Après partir de ces éléments et au vu dossier, l'assemblée est invitée à formuler un avis sur le projet.

**LE CONSEIL COMMUNAL, après délibération,**

**Vu** l'arrêté d'enquête publique du Préfet de l'Ain en date du 19 décembre 2018,

**Vu** les pièces du dossier,

**Considérant** que le projet permet de déploiement d'une énergie renouvelable tout en contribuant au respect du milieu naturel et humain, et répond ainsi aux objectifs de développement durable du territoire,

 **DONNE** un avis favorable au projet par 12 voix « Pour » et 2 abstentions.

**3. Logement communal « 10 rue des Adams » – choix du locataire**


Monsieur le Maire informe que le logement, sis 10 rue des Adams, sera libéré au 7 avril 2019.

Une seule personne a confirmé sa candidature.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

 **DECIDE** de louer ce logement à Mme VENGUT Bérengère et d'établir un bail avec les conditions suivantes :

- Ce bail sera établi pour une durée de six années à compter du 1er mai 2019.
- Le montant du loyer mensuel, payable à terme échu, est fixé à 395 euros/mois
- Le prix du loyer ci-dessus sera exigible sans variation du 1er mai 2019 au 31 décembre 2019.
- A compter du 1er janvier 2020, le prix du loyer sera réévalué annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers publié chaque trimestre par l'Insee. L'indice servant de référence à la date de signature du contrat est celui du 2ème trimestre 2018 (127,77).
- Le locataire devra souscrire une police d'assurance multirisque et en justifier par une quittance.
- Le dépôt de garantie est fixé à la somme de 395 €.

 **AUTORISE** Monsieur le Maire Délégué à signer le bail.

**4. Informations diverses du maire délégué**

Marché de travaux pour la construction de l'Espace socioculturel

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°2 « gros œuvre » a été rachetée et l'acheteur se désengage du projet. Une re consultation pour ce lot est lancée en cette fin de semaine avec une possibilité de variantes.

Aménagement des abords de l'école primaire et de l'espace socio-culturel

10 dossiers de candidature ont été déposés avant la date limite de remise des offres. L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 4 mars 2019 en présence des membres de la commission MAPA et du Maître d'œuvre. Il y a 6 offres pour le lot n°1 « Voirie et réseaux divers » et 4 offres pour le lot n°2 « Aménagements paysagers et qualitatifs ».

L'analyse des offres est en cours par le bureau d'études AINTEGRA, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

#### Défense incendie

Les 3 citernes souples qui constituent une réserve artificielle pour la défense incendie, installées en fin 2018, ont été réceptionnés par le SDIS 01. Elles sont enregistrées dans la base de données départementale des points d'eau incendie.

#### Européennes 2019

Les élections européennes 2019 se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 en France.

### **5. Compte-rendu des commissions communales, des syndicats intercommunaux et tour de table**

#### ➤ **Commission Bâtiments communaux**

L'intervention de l'entreprise NTT Toiture, spécialiste du désamiantage, est en cours pour réaliser les travaux de remplacement de la couverture des vestiaires de l'aire de loisirs.

#### ➤ **Affaires scolaires et périscolaires**

· Conseil Municipal Enfants (C.M.E.) :

Le 30 mars aura lieu le nettoyage de printemps.

· Conseil d'école :

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 12 mars à 20 h.

### **6. Programme des rencontres et réunions prochaines**

- Mercredi 20 mars 2019 à 20 h 30 : Réunion publique du Conseil Communal, en mairie.
- Mercredi 27 mars 2019 à 20 h 30 : Réunion publique du Conseil Municipal, à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22 heures 30 minutes.